

GRILLES DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-1 : Unifamiliale	•	•							
	H-2 : Bifamiliale									
	H-3 : Trifamiliale									
	H-4 : Multifamiliale, catégorie A									
	H-5 : Multifamiliale, catégorie B									
	H-6 : Maison mobile									
	C : COMMERCE									
	C-1 : De voisinage									
	C-2 : De quartier									
	C-3 : Service professionnel et spécialisé									
	C-4 : Local									
	C-5 : Régional									
C-6 : Grande surface										
C-7 : Divertissement										
C-8 : D'amusement										
C-9 : Récréotouristique										
C-10 : Relié à l'automobile, catégorie A										
C-11 : Relié à l'automobile, catégorie B										
C-12 : De faible nuisance										
C-13 : De forte nuisance										
I : INDUSTRIE										
I-1 : Haute technologie										
I-2 : Légère										
I-3 : Lourde										
I-4 : Extractive										
I-5 : Des déchets et des matières recyclables										
P : PUBLIC										
P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel										
P-2 : Service public										
P-3 : Infrastructure et équipement										
A : AGRICOLE										
A-1 : Culture										
A-2 : Élevage										
A-3 : Élevage en réclusion										
A-4 : Service et transformation										
A-5 : Consolidation résidentielle										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES										
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée		•							
	Jumelée	•								
	Contiguë									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1	2/2							
	Hauteur en mètres minimale/maximale	5,5/8	6/11							
	Largeur minimale (m)	7,3	6,7							
	Profondeur minimale (m)	9	7,92							
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	65	56							
	MARGES									
	Avant minimale (m)	6	6							
	Latérale minimale (m)	/	1ou2(2)							
Latérales totales minimales (m)	3	/								
Arrière minimale (m)	8	8								
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Largeur minimale (m)	10	13								
Profondeur minimale (m)	30	30								
Superficie minimale (m ²)	300	390								
DIVERS										
PIIA										
PAE										
Notes particulières	(1)	(1) (3)								
NOTES										
(1) Voir les dispositions de la section 4 du chapitre 12 (2) 1 m sans ouverture 2 m avec ouverture (3) Voir les dispositions de la section 12 du chapitre 12							Amendements			
							No. Régl.	Date		
							1066-1-05 ¹	2005-12-09		
							2004-07 ²	2007-08-03		
							2007-08 ³	2008-12-11		
							2009-10 ⁴	2010-11-04		
2017-15 ⁵	2015-08-13									

¹ (article 2.4.6, règlement 1066-1-05, annexe «1.5»)

² (article 2.6.16, règlement 2004-07, annexe « Q.4 »)

³ (article 2.13.9, règlement 2007-08, annexe « L.3 »)

⁴ (article 2.45.10, règlement 2009-10, annexe « O »)

⁵ (article 2.4.15, règlement 2017-15, annexe « A-15 »)